



CONTEXTE

DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

774 kg/hab/an

Cibles :

- Commerces, artisans, entreprises

Pilote :

- En cours de définition

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

Toute activité génère des déchets. S'engager dans une démarche « zéro déchets » permet à l'entreprise de trouver une solution à chacun de ses flux tout en réalisant des **économies** et en renvoyant une **image vertueuse**. Cependant, les petites et moyennes entreprises (le territoire du Gard présente une prédominance du secteur tertiaire) n'ont souvent pas connaissances des bonnes pratiques en matière de prévention de leurs déchets assimilés.



PARTENAIRES ET RELAIS PRESENTIS



Mais aussi :

- **Associations d'entreprises**
- **Chambres d'agriculture**
- **Région Occitanie**



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS :

- Sensibiliser et mobiliser des entreprises et leurs employés sur les écogestes à appliquer en entreprise
- Développer la sensibilisation, la mise en réseau d'entreprises pour créer une dynamique et faire émerger des projets de réduction des déchets et d'économie circulaire.

EN CHIFFRES :

- **3** actions engagées avec des entreprises par an (à partir de 2023)
- **1** challenge/label zéro déchet non valorisé engagé avec des entreprises durant le PLPDMA
- **10** entreprises déclarant avoir modifié/adopté au moins une bonne pratique par an
- **5%** de réduction des DMA issues des entreprises (Objectif réglementaire AGEC pour les DAE)



ET CONCRETEMENT, COMMENT LA METTRE EN PLACE ?

En réalisant un **ETAT DES LIEUX** des flux de déchets et des pratiques auprès des entreprises :

- Estimer la production de déchets des entreprises via les données des chambres consulaires, sur la base de ratios nationaux selon les typologies d'entreprises et d'effectifs (EGIDA,...)
- La CMA peut réaliser 10 diagnostics sur 3 ans sur le territoire.

En **ACCOMPAGNANT** les entreprises en fonction de leur cœur de métier :

- Organiser une opération collective vers les entreprises d'un territoire (ex. : *centre-ville, zone d'activité...*) ou d'un secteur d'activité (ex. : *boulangers, métiers de bouche...*) :
- Mettre en place des solutions d'optimisation de collecte (entreprises avec la même typologie de déchets...)
- Animer un réseau d'acteurs économiques engagés.

En **ORGANISANT** un challenge/label « zéro déchets » entre les entreprises les entreprises :

- Définir à l'avance la semaine du défi et / ou le cahier des charges du label.
- Organiser des jeux et ateliers autour de la prévention des déchets (Quizz, vide-greniers d'entreprises, journée sans déchets, brainstorming autour de l'économie circulaire, entreprises témoins...)

En **SENSIBILISANT** :

- Rappeler aux entreprises leurs obligations légales (ex. : interdiction des sacs plastiques à usage unique...)
- Sensibiliser les entreprises aux alternatives aux emballages et sacs jetables (ex. : contenants réutilisables, vrac, consigne...) et aux bénéfices qu'ils peuvent en retirer (économique, image...)
- Sensibiliser les créateurs d'entreprise à la prévention des déchets et aux coûts complets des déchets
- Organiser des formations (ex. : *éco-conception, compostage...*)
- Informer les entreprises, via les Chambres consulaires, des financements et dispositifs de soutiens existants.

En **VALORISANT** les bonnes pratiques

- Mettre en avant le réseau des artisans Répar'Acteur, via l'annuaire national de la réparation de la CMA : <https://www.reparateurs.artisanat.fr/>
- Communiquer sur les actions menées par la CCI auprès des entreprises sur les déchets : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>
- Communiquer sur les engagements pris par les commerces et sur l'existence du label « Zéro déchet »



CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Lancement de l'action	Évènement pilote	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action	Poursuite de l'action

✓ MOYENS

MOYENS HUMAINS : 1 ETP

BUDGET ALLOUE : 35 000€ € en ETP, 2000€ de matériel pour la sensibilisation

MOYENS MATERIELS :

- Boîte à outils Optigede « Coopérer avec les entreprises de mon territoire » (<https://optigede.ademe.fr/mode-d-emploi-dechets-entreprises-collectivites>)
- Guides et fiches de bonnes pratiques



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les **IMPACTS** du programme

- Nb d'entreprises déclarant avoir modifié/adopté au moins une bonne pratique / an
- Nb d'entreprises ayant participé au challenge

Pour mesurer l'**ACTIVITE** du programme

- Nb d'actions engagées avec des entreprises / an
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an
- Nombre de label délivrés



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches Optigede :

- Accompagnement des entreprises dans leur actions de réduction des déchets, CC du Thouarsais
- Entreprises engagées, SMICTOM Sud-Est 35 (Ile-et-Vilaine)
- Etude de réduction des déchets des métiers de bouche, Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg
- Accompagnement des entreprises à la réduction des déchets, CC de Haute Saintonge
- Opération "Commerce éco-exemplaire", Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Opération d'étiquetage de produits pauvres en déchets, en partenariat avec les grandes surfaces, Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- OPERATION ENTREPRISES TMOINS 2015, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
- Professionnels engagés : « moins de déchets dans les commerces », SIVOM du Louhannais

Autres sources :

- Projet « Mon commerçant m'emballé durablement » de Zéro Waste France :
 - <https://www.zerowasteFrance.org/mon-comerçant-memballe-durablement/>
 - <https://optigede.ademe.fr/fiche/mon-commerçant-memballe-durablement>

FACTEURS DE REUSSITE

- Travailler en partenariat avec les relais professionnels du territoire.
- Connaître le coût complet des déchets, levier essentiel du changement de pratiques des entreprises.
- Améliorer l'image de responsabilité sociétale des entreprises vis-à-vis de leurs clients et partenaires
- Utiliser les gains financiers et le cadre légal pour sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets
- S'appuyer sur des méthodologies et des outils de communication existants afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques (ex. : label Éco-Défis, opération Commerce engagé...)